## **COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

#### Délibération du conseil municipal

du 15 février 2017 n° 2 page 1/2

#### **EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice: 39

PRESENTS ( 28 ): JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, J. DUMAS, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, JM. MEUNIER, E. PHLIPPONNEAU, H. PREHER, Y. ERGUL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, G. MICHAUD, D. PESNOT-PIN, E. AUDEBERT, L BRARD.

#### POUVOIRS (10):

C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN

N. CASSAN FAUX, mandant a pour mandataire M. LAVRARD

B. ROUSSENQUE, mandant a pour mandataire J.. MELQUIOND

S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIER

M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS

A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT

A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK

K. WEINLAND, mandant a pour mandataire Mme MERY P. BARAUDON D. PESNOT-PIN

C. PAILLER M. METAIS

EXCUSE (1): E. FARHAT

Nom du secrétaire de séance : Jacques DUMAS

**RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Pierre ABELIN** 

**OBJET**: Motion relative à la situation du groupe hospitalier Nord-Vienne

Le Conseil municipal souhaite affirmer son soutien le plus total au Groupe Hospitalier du Nord Vienne.

Après avoir connu des réorganisations très importantes (regroupement des maternités publiques et privées, fusion des centres hospitaliers de Châtellerault et Loudun, optimisation des organisations) qui se sont faites sans aucune aide financière de l'ARS, le Groupe Hospitalier Nord Vienne doit faire face à une nouvelle réorganisation suite aux décisions du Gouvernement ces dernières années, qui ont engendré un déficit de 3 millions d'euros pour l'année 2016.

Les principales décisions provoquant ce déficit sont les suivantes :

- l'accélération de la prise en charge des patients en ambulatoire, engendrant une baisse conséquente de recettes pour l'Hôpital,
- la baisse continue de la tarification des actes depuis 5 ans, de 1% par an, dans le cadre des Lois de financement de la Sécurité sociale proposées par le Gouvernement et votées par le Parlement. Le manque à gagner cumulé pour le Groupe Hospitalier avec les charges supplémentaires et non compensées, avoisine les 6 millions d'euros, et le plan ONDAM prévoit encore 3 milliards d'économies pour l'année 2016/2017,
- les charges financières imposées au plan national par le Gouvernement sans contrepartie, notamment l'augmentation du point d'indice des agents, pour un montant annuel de 700 000 euros.

Face à cette situation, la Direction du Groupe Hospitalier a pris ses responsabilités et s'est

## COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 15 février 2017 n° 2 page 2/2

rapprochée de l'Agence Régionale de Santé afin de conclure avec elle un plan de retour à l'équilibre. Une subvention exceptionnelle d'1,2 million d'euros vient d'être accordée par l'ARS pour l'année 2016.

Alors qu'une trentaine d'établissements hospitaliers de la Région connaissent des difficultés financières, le Gouvernement doit prendre la juste mesure des conséquences de ses décisions, et assurer l'égal accès aux soins ainsi que la qualité du système de santé.

### Aussi, la commune de Châtellerault, par ce vœu, demande au Gouvernement :

- de geler la baisse continue de tarification des actes médicaux,
- de compenser intégralement les charges imposées,
- d'assurer une aide particulière en 2017 au Groupe Hospitalier afin de conserver une offre de soins de qualité sur l'ensemble du territoire du Nord Vienne,
- de veiller à la qualité de vie au travail de l'ensemble du personnel hospitalier qui est aujourd'hui impacté par une surcharge de travail découlant des orientations actées dans la loi de financement de la Sécurité Sociale.

# UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire Par le maire de CHATELLERAULT Publié à la mairie, le 23/02/2017 Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER